ACCORD SUR LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

20 juillet 2022

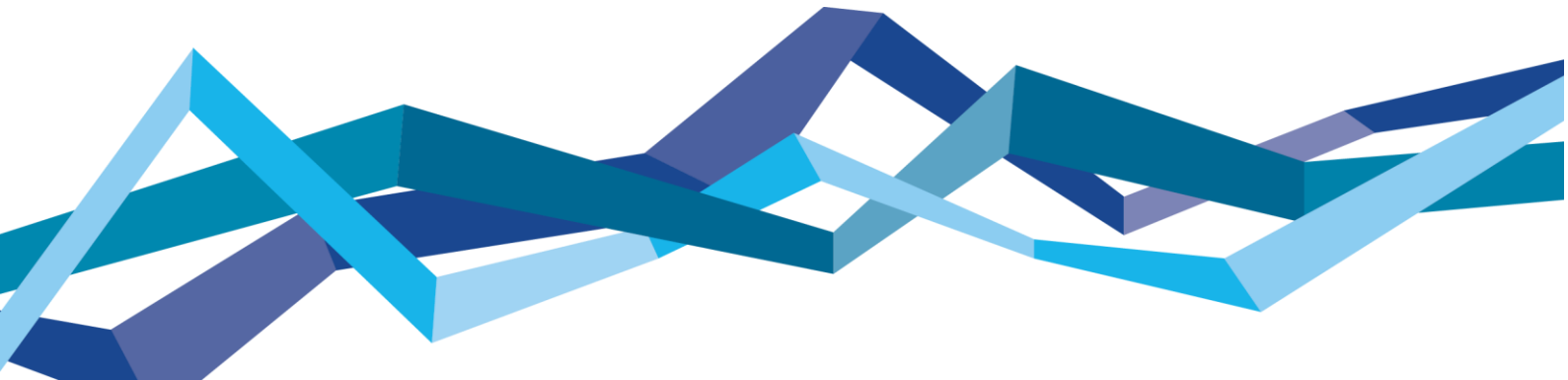

Nous, signataires du présent accord, convenons de la nécessité de réformer les pratiques d'évaluation de la recherche. Nous pensons utile que l'évaluation de la recherche, des chercheurs et des organismes de recherche identifie les divers résultats, pratiques et activités qui optimalisent la qualité et l'impact de la recherche. À cette fin, il est important que l'évaluation repose principalement sur une appréciation qualitative pour laquelle l'examen par des pairs est central et soutenue par une utilisation responsable des indicateurs quantitatifs. Cela est notamment fondamental pour : décider quels chercheurs recruter, promouvoir ou gratifier, sélectionner les projets de recherche à financer et identifier les unités et organismes de recherche à soutenir.

Dans le contexte de cet accord, l'évaluation de la recherche englobe :

- l'évaluation des organismes de recherche et des unités de recherche par les autorités d'évaluation, les organismes de financement de la recherche et les organismes de recherche aux fins d'allouer les fonds, l'obligation de rendre compte des investissements publics, la prise de décisions éclairées sur les priorités de recherche et l'amélioration de la définition et de la mise en œuvre des stratégies de recherche ;
- l'évaluation des projets de recherche par les autorités d'évaluation, les organismes de financement et les organismes de recherche, ainsi que les organismes d'attribution des prix, aux fins d'allouer des fonds, d'informer les gestionnaires des projets et d'éclairer les décisions futures de financement de la recherche, ainsi que de prendre les décisions concernant les prix et les récompenses ;
- l'évaluation des chercheurs individuels et des équipes de recherche par les organismes de financement et les organismes de recherche ainsi que les organismes d'attribution des prix, aux fins d'allouer des fonds, de recruter et de promouvoir, d'examiner le développement professionnel et de prendre les décisions relatives aux prix et aux récompenses.

L'accord se concentre sur les défis spécifiques liés à la réforme de l'évaluation de la recherche, des chercheurs, des projets de recherche et des unités et organismes de recherche. Il ne tient pas compte des performances de la recherche au niveau national. Les analyses des performances des institutions, qui prennent souvent en compte les activités au-delà de la recherche, ne relèvent pas du présent accord. Bien que l'évaluation académique ne soit pas concernée, les organisations peuvent saisir l'occasion d'étendre les Principes et Engagements du présent Accord à l'évaluation académique.

Le présent accord définit une orientation commune pour la réforme de l'évaluation de la recherche, tout en respectant l'autonomie des organisations.

Nous nous engageons à réaliser la réforme par le biais d'une Coalition d'organismes de financement de la recherche, d'organisations de mise en œuvre de la recherche, d'autorités et d'agences d'évaluation nationales/régionales, ainsi que d'associations des organisations susmentionnées, de sociétés savantes et d'autres organisations pertinentes, et ce, à échelle mondiale. Nous travaillerons ensemble pour permettre une réforme systémique sur la base de principes communs dans un délai convenu, et pour faciliter les échanges d'informations et l'apprentissage mutuel entre tous ceux qui souhaitent améliorer les pratiques d'évaluation de la recherche.

À cette fin, **nous convenons de** :

I. Fonder nos actions sur les Principes suivants :

Principes relatifs aux conditions fondamentales

- Respecter les règles et pratiques en matière d'éthique et d'intégrité, et veiller à ce que l'éthique et l'intégrité soient la priorité absolue, et qu'elles ne soient jamais compromises par des incitations antagonistes. Vérifier avant ou pendant l'évaluation que les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité générales et spécifiques à la recherche sont respectées. Valoriser la rigueur méthodologique pour se prémunir contre les sources de partialité et promouvoir des formes poussées d'intégrité professionnelle et scientifique en adhérant à des normes de conduite morales et intégrer des comportements tels que le partage précoce des données et des résultats de la recherche en exploitant le travail déjà accompli par d'autres et se soumettant à une validation externe critique.
- Protéger la liberté de recherche scientifique. En mettant en place des cadres d'évaluation qui ne limitent pas les chercheurs dans les questions qu'ils posent, dans la mise en œuvre de leurs recherches, dans leurs méthodes ni dans leurs théories. En limitant strictement les cadres d'évaluation aux éléments nécessaires, l'évaluation devant être utile aux chercheurs, aux institutions comme aux bailleurs de fonds.
- Respecter l'autonomie des organismes de recherche. En préservant l'indépendance des organisations de recherches dans l'évaluation de leurs chercheurs tout en appliquant les principes formulés ici, mais en s'efforçant d'éviter les contradictions entre l'évaluation de la recherche, des chercheurs et des institutions, et entre les institutions, afin de ne pas fragmenter le paysage de la recherche et de l'innovation et de permettre la mobilité des chercheurs.
- Garantir l'indépendance et la transparence des données, des infrastructures et des critères nécessaires à l'évaluation de la recherche et à la détermination de ses impacts, notamment par une collecte de données, des algorithmes et des indicateurs clairs et transparents, en assurant le contrôle et l'appropriation par la communauté des chercheurs des infrastructures et outils critiques, et en offrant aux personnes évaluées un accès aux données, aux analyses et aux critères utilisés.

Principes relatifs aux critères et processus d'évaluation

Qualité et impact

- Concentrer les critères d'évaluation de la recherche sur la qualité. Récompenser l'originalité des idées, la conduite professionnelle de la recherche et les résultats surpassant l'état de l'art. Récompenser un éventail de missions de recherche, depuis la recherche fondamentale et exploratoire jusqu'à la recherche appliquée. La qualité implique que la recherche soit menée par le biais de processus et de méthodologies de recherche transparents et d'une gestion de la recherche permettant la réutilisation systématique des résultats antérieurs. La transparence des recherches, ainsi que, le cas échéant, la vérifiabilité et la reproductibilité des résultats, contribue considérablement à la qualité. La transparence implique un partage précoce des connaissances et des données, ainsi qu'une collaboration ouverte incluant le cas échéant un engagement sociétal. L'évaluation doit reposer sur un jugement qualitatif pour lequel l'examen par les pairs est

central, et qui soit étayé par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs, le cas échéant.

- Identifier les contributions qui font avancer les connaissances et l'impact (potentiel) des résultats de la recherche. L'impact des résultats de la recherche implique des effets de nature scientifique, technologique, économique et/ou sociétale qui peuvent se développer à court, moyen ou long terme, et qui varient selon les disciplines et les types de recherche (par exemple, la recherche fondamentale et la recherche exploratoire par rapport à la recherche appliquée).

Diversité, inclusivité et collaboration

- Reconnaître la diversité des activités et des pratiques de recherche, avec une diversité de résultats, et gratifier le partage précoce et la collaboration ouverte. Prendre en compte des tâches telles que l'examen par les pairs, la formation, le mentorat et la supervision des doctorants, les rôles de direction et, le cas échéant, la communication scientifique et l'interaction avec la société, l'entrepreneuriat, la valorisation des connaissances et la coopération entre l'industrie et le monde universitaire. Considérer également l'ensemble des résultats de la recherche, tels que les publications scientifiques, les données, les logiciels, les modèles, les méthodes, les théories, les algorithmes, les protocoles, les flux de travail, les expositions, les stratégies, les contributions politiques, etc., et récompenser les comportements de recherche qui soutiennent des pratiques scientifiques transparentes, tels que le partage précoce des connaissances et des données, ainsi que la collaboration ouverte au sein de la science et la collaboration avec les acteurs sociétaux, le cas échéant. Admettre que les chercheurs ne doivent pas exceller dans tous les types de tâches et prévoir un cadre leur permettant de contribuer à la définition de leurs objectifs et aspirations en matière de recherche.
- Utiliser des critères et des processus d'évaluation qui respectent la diversité des disciplines scientifiques, des types de recherche (par exemple, la recherche fondamentale et la recherche exploratoire par rapport à la recherche appliquée), ainsi que des étapes de la carrière des chercheurs (p. ex., les chercheurs en début de carrière par rapport aux chercheurs confirmés), et qui reconnaissent les approches multi-, inter- et transdisciplinaires ainsi que les approches intersectorielles, le cas échéant. L'évaluation de la recherche doit être menée en fonction de la nature spécifique des disciplines scientifiques, des missions de recherche ou des autres projets et objectifs scientifiques.
- Reconnaître et valoriser la diversité des rôles et des carrières dans la recherche, y compris en dehors du cadre académique. Valoriser les aptitudes (y compris les aptitudes en matière de science ouverte), les compétences et les mérites des chercheurs individuels, mais aussi reconnaître la science en équipe et la collaboration.
- Garantir l'égalité entre les genres, l'égalité des chances et l'inclusivité. Considérer l'équilibre entre les genres, la dimension de genre, et prendre en compte la diversité au sens large (p. ex., l'origine raciale ou ethnique, l'orientation sexuelle, la situation socio-économique, le handicap) dans les équipes de recherche à tous les niveaux, et dans le contenu de la recherche et de l'innovation.

II. Concrétiser les engagements suivants :

Engagements fondamentaux

Les engagements fondamentaux comprennent deux engagements permettant une meilleure

reconnaissance des diverses pratiques et activités qui optimalisent la qualité de la recherche, ainsi que deux engagements permettant de s'éloigner des utilisations inappropriées des mesures.

1. Reconnaître la diversité des contributions et des carrières dans la recherche en fonction des besoins et de la nature des recherches

Objectif : cet engagement permettra d'élargir la reconnaissance des pratiques, activités et carrières diverses relatives à la recherche, en tenant compte de la nature spécifique des disciplines de recherche et des autres projets et objectifs de recherche.

Portée : Les changements dans les pratiques d'évaluation devraient permettre de reconnaître la grande diversité :

- des contributions précieuses que les chercheurs apportent à la science et au bénéfice de la société, y compris les divers résultats au-delà des publications de revues et indépendamment de la langue utilisée ;
- des pratiques qui contribuent à la solidité, à l'ouverture, à la transparence et à l'inclusivité de la recherche et du processus de recherche, notamment l'examen par les pairs, le travail d'équipe et la collaboration ;
- des activités telles que l'enseignement, le leadership, la supervision, la formation et le mentorat.

Il est également important que l'évaluation facilite la reconnaissance et la valorisation de rôles et carrières divers dans la recherche, notamment : les rôles d'administrateur de données, d'ingénieur logiciel et d'expert en mégadonnées, les rôles techniques, les rôles d'information du public, de diplomatie scientifique, de conseil scientifique et de communication scientifique, entre autres. Il est admis que la pratique actuelle est souvent trop étriquée et trop limitative. L'objectif ne peut donc pas être de remplacer les critères étriqués que nous souhaitons mettre de côté par des critères différents mais tout aussi étriqués. L'objectif est au contraire de permettre aux organisations d'élargir le spectre de ce qu'ils apprécient dans la recherche, tout en ayant conscience que cela peut varier d'une discipline à l'autre et qu'il ne faut pas escompter que chaque chercheur contribuera à toutes les activités à la fois.

2. Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est central, étayée par une utilisation responsable des indicateurs quantitatifs

Objectif : cet engagement permettra d'évoluer vers des critères d'évaluation de la recherche principalement axés sur la qualité, tout en reconnaissant qu'une utilisation responsable des indicateurs quantitatifs peut soutenir l'évaluation lorsqu'elle est significative et pertinente, en fonction du contexte.

Portée : L'évaluation des recherches devrait avant tout reposer sur une appréciation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est central, et être étayée par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs, le cas échéant. L'examen par les pairs est la méthode efficace la plus connue pour évaluer la qualité et présente l'avantage d'être entre les mains de la communauté de recherche. Il est important que les processus d'examen par les pairs soient conçus en vue de répondre aux principes fondamentaux de rigueur et de transparence :[1] évaluation par des experts,

transparence, impartialité, pertinence, confidentialité, intégrité et considérations éthiques, genre, égalité et diversité. Pour remédier aux biais et aux imperfections auxquels toute méthode est sujette, la communauté de recherche réévalue et améliore régulièrement les pratiques d'examen par les pairs. Des critères, outils et processus révisés ou potentiellement nouveaux et adaptés à l'évaluation de la qualité pourraient être explorés parallèlement à l'examen par les pairs. L'adoption de pratiques d'évaluation reposant davantage sur des méthodes qualitatives peut exiger des efforts supplémentaires de la part des chercheurs. Les chercheurs devraient être reconnus pour ces efforts et leurs contributions à l'évaluation des travaux de leurs pairs devraient être valorisées dans le cadre de la progression de leur carrière.

1 Global Research Council (2018): Statement of Principles on Peer/Merit Review

3. Abandonner – dans l'évaluation de la recherche – l'utilisation inappropriée des indicateurs bibliométriques, en particulier les utilisations inappropriées du Journal Impact Factor (JIF) et de l'indice h

Objectif : cet engagement réduira la dominance d'un ensemble restreint de mesures quantitatives basées sur les revues et les publications.

Portée : il convient d'abandonner les utilisations inappropriées des mesures reposant sur les revues et les publications dans l'évaluation de la recherche. Cela signifie particulièrement qu'il faut cesser d'utiliser des mesures telles que le Journal Impact Factor (JIF), l'Article Influence Score (AIS) et l'indice h comme indicateurs de qualité et d'impact. Sont considérées comme « utilisations inappropriées » :

- l'évaluation de la qualité et/ou de l'impact exclusivement sur la base de mesures relatives aux auteurs (par exemple, compter les articles, les brevets, les citations, les subventions, etc.) ;
- l'évaluation des résultats sur la base de paramètres liés au lieu de publication, au format ou à la langue ;
- l'utilisation d'autres paramètres qui ne permettent pas d'évaluer correctement la qualité et/ou l'impact.

4. Éviter l'utilisation des classements d'organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche

Objectif : cet engagement permettra d'éviter que les paramètres utilisés par les classements internationaux, inadaptés à l'évaluation des chercheurs, ne se répercutent sur l'évaluation de la recherche et du/des chercheur(s). Il aidera la communauté de recherche et les organismes de recherche à récupérer l'autonomie nécessaire pour donner forme aux pratiques d'évaluation, plutôt que d'avoir à se conformer à des critères et des méthodologies fixés par des sociétés commerciales externes. Cela pourrait inclure la conservation du contrôle des méthodologies et des données de classement.

Portée : reconnaître que les classements internationaux auxquels se réfèrent le plus souvent les organismes de recherche ne sont actuellement pas « équitables et responsables »[2], les critères utilisés par ces classements ne devraient avoir aucune incidence sur l'évaluation des chercheurs individuels, des équipes de recherche et des unités de recherche. Les organismes de recherche devraient également être conscients que la communication publique (p. ex. la communication active du classement d'une institution) peut contribuer à faire croire que la qualité de la recherche est liée au classement.

Lorsque les approches de classement sont jugées inévitables, comme cela peut être le cas dans des formes d'évaluation dépassant le cadre du présent accord, telles que l'analyse comparative et l'examen des performances des pays ou des institutions, les limites méthodologiques de ces approches devraient être admises et les institutions devraient éviter les retombées sur la recherche et l'évaluation des chercheurs.

[2] Comme défini, par exemple, par l'INORMS: https://inorms.net/wp-content/uploads/2022/07/principles-for- fair-and-responsible-university-assessment-v5.pdf

Engagements de soutien

Les engagements de soutien comprennent trois engagements pour permettre le passage à de nouveaux critères, outils et processus d'évaluation de la recherche, et trois engagements pour faciliter l'apprentissage mutuel, communiquer les progrès et garantir que les nouvelles approches sont fondées sur des données probantes.

5. Engager des ressources pour réformer l'évaluation de la recherche dans la mesure où cela est nécessaire pour réaliser les changements organisationnels promis

Objectif : cet engagement permettra aux organisations d'allouer les ressources nécessaires, que ce soit sous forme de budget ou d'effectifs de personnel, pour améliorer les pratiques d'évaluation de la recherche dans les délais convenus.

Portée : l'allocation de ressources par les autorités d'évaluation et les organismes de financement et de mise en œuvre de la recherche est une condition nécessaire à la réforme des pratiques d'évaluation. Les ressources doivent être allouées en fonction des besoins de chaque organisation pour réaliser les changements qui permettront d'adhérer aux Principes et de mettre en œuvre les Engagements. Cela inclut des ressources pour :

- mettre en œuvre des changements dans l'évaluation de la recherche, y compris la planification et le suivi des progrès ;
- sensibiliser davantage tous les acteurs ;
- éduquer, former et soutenir les chercheurs et tout autre personnel impliqué dans l'évaluation, y compris les pairs examinateurs et les évaluateurs ; et
- soutenir l'infrastructure nécessaire (outils et services p. ex.) pour la collecte et le traitement transparents des données relatives aux pratiques d'évaluation de la recherche.

Une attention particulière devrait être accordée à la mise à disposition de ressources permettant l'implication des chercheurs dans la réforme de l'évaluation de la recherche à tous les stades de leur carrière.

6. Examiner et développer les critères, outils et processus d'évaluation de la recherche

6.1 CRITÈRES POUR LES UNITÉS ET INSTITUTIONS

Avec l'implication directe des organismes de recherche et des chercheurs à tous les stades de leur carrière, examiner et élaborer des critères d'évaluation des unités et des organismes de recherche, tout en promouvant l'interopérabilité

Objectif : cet engagement garantira que les autorités et les agences d'évaluation nationales, régionales et organisationnelles examinent et, si nécessaire, élaborent des critères d'évaluation des unités et organismes de recherche, conformes aux principes. Il encouragera l'utilisation responsable des mesures dans l'évaluation des unités et des organismes de recherche et contribuera à prévenir les contradictions ou les incompatibilités entre l'évaluation

de la recherche, les chercheurs et les organismes de recherche. Il permettra également de préserver l'interopérabilité des processus d'évaluation adaptés ou nouvellement développés.

Portée : les critères d'évaluation des unités et organismes de recherche, y compris les universités, les centres de recherche et les infrastructures de recherche, doivent être revus et adaptés, et de nouveaux critères doivent être élaborés si nécessaire, sur la base d'éléments probants. Cette démarche doit être faite en collaboration avec les évaluateurs et les personnes évaluées, y compris les organismes de recherche et les chercheurs. Les changements devraient améliorer la capacité à évaluer la qualité en permettant la reconnaissance de toutes les contributions à une recherche de qualité par les unités et les institutions de recherche. Cette reconnaissance inclut celle du partage précoce des données et résultats, de la collaboration ouverte, du travail en équipe et la prise en compte des contributions à l'écosystème de recherche, à la génération de connaissances et à l'impact scientifique, technologique, économique, culturel et sociétal. Les autorités nationales/régionales/organisationnelles et les agences d'évaluation devraient se coordonner pour garantir l'interopérabilité de leurs méthodologies et processus, tout en respectant l'adaptation nécessaire dans chaque contexte.

6.2 CRITÈRES POUR LES PROJETS ET LES CHERCHEURS

Avec l'implication directe des organismes de recherche et des chercheurs à tous les stades de leur carrière, examiner et élaborer des critères d'évaluation des unités et des organismes de recherche, tout en promouvant l'interopérabilité

Objectif : cet engagement permettra d'identifier les diverses activités et pratiques de recherche par le biais de la révision et du développement de critères, outils et processus d'évaluation. Il garantira que les organisations revoient leurs processus et apportent des changements tangibles en développant les approches d'évaluation existantes ou en en élaborant de nouvelles, individuellement ou en collaboration, conformément aux Principes.

Portée : les critères, outils et processus devraient être examinés et élaborés en collaboration avec des chercheurs de différentes disciplines et à différents stades de leur carrière ; ils devraient permettre d'identifier la diversité des activités et des pratiques de recherche qui contribuent à la qualité de la recherche, y compris les divers résultats dans différentes langues. Ceci devrait améliorer la capacité à évaluer la qualité en permettant la reconnaissance de toutes les contributions à une recherche de qualité dans les projets de recherche et par les chercheurs et équipes de recherche. Il s'agit notamment de reconnaître le partage précoce des données et des résultats, la collaboration ouverte et le travail d'équipe. Les pratiques réformées d'évaluation des chercheurs individuels devraient prendre en compte, outre les antécédents professionnels, le potentiel futur ainsi que les contextes et les carrières individuels des chercheurs. Elles devraient aussi admettre que les chercheurs ne peuvent pas exceller dans tous les types de tâches et prévoir un cadre leur permettant de contribuer à la définition de leurs objectifs et aspirations en matière de recherche. L'évaluation de la recherche par les bailleurs de fonds devrait prendre en compte la recherche disciplinaire et multi-, inter- et transdisciplinaire, ainsi que les contributions à la génération de

connaissances et l'impact scientifique, technologique, économique, culturel et sociétal.

7. Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche et fournir une communication transparente, des directives et une formation sur les critères et processus d'évaluation ainsi que sur leur utilisation

Objectif : cet engagement permettra aux organisations de sensibiliser tous les acteurs à la réforme. Il garantira une communication transparente des critères, outils et processus utilisés pour l'évaluation de la recherche et la formation des chercheurs et des évaluateurs à leur utilisation par les organisations.

Portée : à défaut d'une sensibilisation large à la réforme et de formation des personnes évaluées et, surtout, des évaluateurs, les progrès seront lents, voire impossibles. Les organisations doivent être claires et transparentes quant aux processus d'évaluation et aux outils et critères utilisés. Elles doivent mettre à la disposition de tous des directives sur leurs approches d'évaluation et former les personnes impliquées dans le processus d'évaluation. Elles doivent permettre aux personnes évaluées d'avoir accès aux critères, aux données et examens ou aux résultats des délibérations utilisés pour leur évaluation, sans nuire à la confidentialité. Une attention particulière devrait être accordée à la sensibilisation des chercheurs à tous les stades de leur carrière.

8. Échanger des pratiques et des expériences pour permettre un apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition

Objectif : cet engagement permettra aux organisations d'échanger et d'utiliser les informations pour un apprentissage mutuel. Il contribuera à éviter la fragmentation, favorisera la cohérence des pratiques d'évaluation entre les organismes et permettra la mobilité des chercheurs. Il permettra également à ceux qui sont plus avancés de partager des approches et les enseignements tirés, afin d'en faire profiter ceux qui sont moins avancés sur le parcours de la réforme.

Portée : les organisations devraient partager leurs pratiques et leurs expériences afin de faciliter l'apprentissage mutuel en respectant néanmoins l'autonomie de chacun. Cet échange devrait inclure la contribution au développement des directives et approches communes afin de limiter autant que possible les contradictions ou incompatibilités entre les pratiques d'évaluation utilisées par les différentes organisations. Il devrait également inclure le partage des enseignements tirés afin de garantir des améliorations mutuelles continues.

9. Communiquer les progrès accomplis quant à l'adhésion aux principes et la mise en œuvre des Engagements

Objectif : cet engagement permettra aux organisations de s'informer mutuellement des progrès accomplis. Il favorisera une autoréflexion et un suivi méticuleux de leur propre adhésion aux Principes et de leur avancement vers la réalisation des Engagements.

Portée : la démonstration des progrès accomplis dans la réalisation des Engagements et l'adhésion aux Principes est une part importante de cette initiative. Un engagement des

organisations à s'informer mutuellement, et à informer leurs communautés, sur une base régulière, de leur adhésion et de leurs progrès est souhaitable. Ce processus implique une ouverture à l'examen par leurs propres communautés, le partage des succès comme des défis, et la communication de leurs expériences pour faciliter le progrès collectif.

10. Évaluer les pratiques, critères et outils sur la base d'éléments probants solides et de l'état de l'art de la recherche sur la recherche, et rendre les données disponibles publiquement pour la collecte et l'étude des éléments probants

Objectif : cet engagement garantira que les décisions relatives à l'approche d'évaluation sont fondées sur des éléments probants. Il aidera les organisations à réfléchir à leurs propres processus, à déterminer si les pratiques d'évaluation atteignent les objectifs visés, et à s'engager dans une évaluation évolutive basée sur de nouveaux éléments probants au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles. Il contribuera également à garantir le contrôle et la propriété des données d'évaluation de la recherche par la communauté de recherche.

Portée : il est de plus en plus attesté que les processus d'évaluation actuels reposant sur des mesures basées sur les publications et les revues sont sujets à de multiples biais. Alors que des approches utilisant une évaluation plus qualitative de la recherche sont pilotées par plusieurs organisations (p. ex., des CV narratifs et fondés sur des éléments probants, de nouveaux cadres et indicateurs d'évaluation), il est important d'évaluer et de suivre leur impact sur la base d'éléments probants et de méthodes rigoureuses. Les organismes devraient contribuer à la base de données sur l'évaluation de la recherche afin de rendre cela possible. Par exemple, on peut y parvenir en mettant à disposition des données qui peuvent être utilisées pour la recherche sur la recherche, en participant à la recherche sur la recherche ou en finançant la recherche sur la recherche. Le partage des données devrait être un engagement minimum et les données devraient être partagées par le biais d'une infrastructure ouverte, tout en veillant à la protection des données personnelles.

III. Organiser et faire fonctionner la Coalition selon les principes suivants :

- Les signataires de l'Accord pourront devenir membres de la Coalition pour autant qu'ils remplissent les conditions d'adhésion établies dans les documents de gouvernance de la Coalition. Ils peuvent quitter la Coalition à tout moment.
- La Coalition sera composée de ses membres ; l'Assemblée générale définira son organisation détaillée et ses règles et procédures de fonctionnement.
- La Coalition offrira un espace d'apprentissage mutuel et de collaboration qui soutiendra et facilitera la concrétisation des Engagements par les membres, tout en respectant leur autonomie.
- À cette fin, des groupes de travail (« Communautés de pratique ») seront créés sur des sujets spécifiques. Les groupes de travail seront proposés à l'initiative des membres et la participation des autres membres est volontaire. D'autres moyens, tels que des ateliers ou des webinaires, peuvent également être utilisés pour soutenir l'apprentissage mutuel et la collaboration.

- La communication des progrès réalisés par chacun des membres individuellement dans la concrétisation des engagements sera principalement basée sur une auto-évaluation rendue publique. Une telle approche fondée sur la confiance devrait faciliter l'échange d'informations et la collaboration, y compris l'expérimentation conjointe, le cas échéant.
- Le soutien aux travaux de la Coalition prendra principalement la forme de cotisations des membres en espèces et de contributions en nature, ou de financements par des organismes de financement de la recherche.
- Le travail de la Coalition sera soutenu par une organisation « légère ». Les décisions seront appuyées par l'Assemblée générale et des structures telles qu'un Comité directeur, soutenu par un Secrétariat. La Coalition devrait avoir la capacité de gérer son budget.
- Des mécanismes d'interactions périodiques avec les autorités nationales et régionales et d'implication de ces dernières permettront de s'assurer que les politiques et les cadres nationaux/régionaux sont favorables au travail de la Coalition.
- La Coalition aspirera à la collaboration, aux complémentarités et aux synergies avec d'autres initiatives et organisations existantes, le cas échéant.

IV. Respecter les échéances suivantes :

- Les signataires du présent accord conviennent de communiquer entre eux et à leur communauté la manière dont leur organisation a entamé le processus de révision ou de développement de critères, d'outils et de processus en ligne avec les Engagements fondamentaux et conformément à un plan d'action comportant des jalons définis, **d'ici la fin de 2023 ou dans l'année qui suit la signature de l'accord**.
- Les signataires du présent Accord conviennent de présenter régulièrement les progrès relatifs à la révision, au développement et à l'évaluation des critères, outils et processus conformes aux Engagements fondamentaux, avec un point de contact **à la fin de 2027 ou dans les cinq ans suivant la signature de l'Accord**, date à laquelle ils auront effectué au moins un cycle de révision et de développement de leurs critères, outils et processus d'évaluation.

  Les signataires qui n'évaluent pas des projets de recherche, des chercheurs, des unités de recherche ou des organismes de recherche s'engagent à contribuer à la réforme et à communiquer les progrès entre eux et avec la communauté en respectant les mêmes échéances.

En signant le présent Accord, les signataires sont éligibles en tant que membre de la Coalition. Bien qu'il soit admis que le présent Accord n'a aucun effet juridiquement contraignant, celui-ci représente un engagement public à contribuer activement et de manière constructive à la réforme de l'évaluation de la recherche.

_____

Date et signature

_____

Nom et fonction du signataire représentant l'organisation

_____

Nom, fonction et coordonnées de l'organisation chargée de coordonner le suivi de la signature

Les annexes suivantes ne font pas partie intégrante de l'accord ; elles sont fournies pour supporter sa mise en œuvre. L'Annexe 1 souligne la nécessité d'une réforme, l'Annexe 2 clarifie la terminologie utilisée, l'Annexe 3 propose un parcours de réforme et l'Annexe 4 fournit une boîte à outils de départ contenant des outils pratiques et des options à prendre en considération.

Annexe 1 – Nécessité d'une réforme de l'évaluation de la recherche

Réforme de l'évaluation de la recherche

Des engagements partagés en faveur d'une réforme de l'évaluation de la recherche, à concrétiser dans un délai convenu, permettront de reconnaître les divers résultats, pratiques et activités qui optimalisent la qualité de la recherche et les impacts qui en découlent, faciliteront l'abandon des utilisations inappropriées de mesures reposant sur les revues et les publications, et renforceront la confiance dans la recherche.

La nécessité d'une réforme de l'évaluation de la recherche est largement admise – La communauté de recherche s'accorde largement à dire que pour soutenir davantage la qualité de la recherche et l'attrait des environnements de recherche, les pratiques d'évaluation de la recherche doivent être réformées. Les raisons sous-jacentes sont nombreuses et interconnectées ; citons notamment : i) permettre à l'évaluation de la recherche de soutenir des cultures de recherche positives ; ii) veiller à ce que les pratiques d'évaluation restent pertinentes à mesure que les processus de recherche et les attentes à l'égard de la recherche évoluent ; et iii) répondre aux exigences croissantes imposées à la recherche par les nombreux défis sociétaux, environnementaux, démocratiques et économiques à relever. Bien que les motivations derrière ce processus puissent différer, elles vont toutes dans le même sens : une réforme est nécessaire, principalement pour soutenir davantage la qualité de la recherche.

Les processus d'évaluation utilisant principalement des indicateurs bibliométriques ont la réputation de donner lieu à une culture du « publier ou périr » qui ne reconnaît pas les diverses approches et risque de porter préjudice à la qualité – La prédominance d'indicateurs bibliométriques limités, souvent utilisés de manière inappropriée dans l'évaluation de la recherche, peut entraver la reconnaissance de contributions diverses et avoir un impact négatif sur la qualité et l'impact de la recherche. Cette prédominance risque par exemple de : favoriser la quantité et la rapidité au détriment de la qualité et de la rigueur ; de conduire à l'émergence de revues et de conférences « prédatrices » ; d'encourager la publication dans des revues payantes en raison de leurs facteurs hautement impactants, malgré l'existence d'alternatives en libre accès ; de conduire à un évitement des risques (les risques pouvant réduire les chances de publication) ; de susciter une attention exagérée pour les classements et ainsi entraver la collaboration ; et de gaspiller des efforts, du temps et des ressources par un travail réalisé en double, les résultats « négatifs » n'étant généralement pas rapportés. Les pratiques d'évaluation de la recherche devraient inspirer une culture de la recherche qui cautionne la collaboration, l'ouverture et l'engagement avec la société, et qui offre des possibilités aux talents multiples.

Un engagement commun s'appuyant sur les progrès réalisés est souhaitable - Plusieurs organisations,

inspirées par la San Francisco Declaration on Research Assessment (DORA), les principes proposés par le Manifeste de Leiden pour la mesure de la recherche, et les principes de Hong Kong pour l'évaluation des chercheurs, ont commencé à réformer l'évaluation de la recherche. Une action coordonnée est maintenant nécessaire pour construire sur cette base et rassembler une masse suffisante pour permettre une réforme systémique des pratiques d'évaluation de la recherche.

Coalition sur la réforme de l'évaluation de la recherche

La Coalition invite toutes les organisations à la rejoindre et à contribuer ainsi à faire progresser la réforme de l'évaluation de la recherche, et à permettre la reconnaissance des diverses pratiques et activités qui maximisent la qualité de la recherche.

Une collaboration reposant sur des principes communs facilitera l'avancement de la réforme de l'évaluation de la recherche – Les progrès réalisés par les organismes de recherche et les pays jusqu'à présent sont disparates et les efforts en cours sont fragmentés. La collaboration sur la réforme de l'évaluation de la recherche permettra aux signataires d'avancer sur la base de principes communs. Cela atténuera également la perception de désavantage du « premier arrivé » impliqué dans le changement de la culture d'évaluation de la recherche fondée sur la qualité, la confiance et la prise de risque et appliquée à l'échelle mondiale.

La Coalition permettra aux signataires de tester différentes approches tout en évitant les contradictions entre les différentes pratiques d'évaluation – La Coalition facilitera l'échange d'informations et l'apprentissage mutuel, et offrira un accès à des outils, réseaux et groupes de travail afin que les décisions puissent être fondées sur des éléments probants, et que les organisations actuellement moins avancés dans leur parcours de réforme puissent bénéficier des bonnes pratiques établies et renforcer rapidement leurs capacités. Elle permettra aux signataires de développer, piloter et mettre en œuvre, individuellement ou collectivement, des critères, outils et processus d'évaluation, tout en évitant les contradictions entre les différents systèmes, types et objectifs d'évaluation, par le biais d'un dialogue continu. La Coalition n'a pas pour objectif de restructurer les pratiques existantes du jour au lendemain, mais de faciliter la réforme par le biais d'un processus itératif autorisant différents points de départ et approches.

En vue de la réforme de l'évaluation de la recherche, la Coalition a rédigé le présent Accord, selon lequel les organisations s'engagent à mettre en œuvre des changements tangibles dans un délai convenu et/ou à partager des informations sur les changements déjà réalisés – La Coalition pour la réforme de l'évaluation de la recherche, d'envergure mondiale, rassemble des organismes de financement de la recherche, des organismes de recherche, des autorités et agences d'évaluation nationales/régionales, ainsi que des associations regroupant des organisations susmentionnées, des sociétés savantes et d'autres organisations pertinentes, ayant le désir et l'engagement d'améliorer les pratiques d'évaluation de la recherche dans un délai convenu. Les niveaux atteints dans la réforme de l'évaluation de la recherche sont différents d'un organisme de recherche à l'autre. Les organismes leaders dans ce domaine seront en mesure de partager leurs idées et de soutenir le développement d'un écosystème d'évaluation cohérent. Les organisations qui ne se sont pas encore engagées dans les réformes pourront identifier les idées et pratiques réussies et en tirer les enseignements.

Considérations contextuelles

Des conditions-cadres favorables et un financement durable sont nécessaires pour réaliser la réforme – Les initiatives de réforme organisationnelle sont parfois entravées par des réglementations nationales ou une autonomie limitée dans le cadre des systèmes nationaux. La Coalition invite les administrations nationales à veiller à ce que les conditions-cadres nationales facilitent la réforme. Les utilisations inappropriées actuelles d'indicateurs bibliométriques peuvent être exacerbées par la pression exercée sur les systèmes de recherche en raison des montants très limités de financement disponibles par rapport à la réserve de chercheurs talentueux qui se disputent ces financements. L'évolution vers une évaluation plus qualitative pourrait également nécessiter des ressources supplémentaires si elle ne s'accompagne pas d'une modification de la fréquence des évaluations. Des niveaux de financement durables et un équilibre entre les flux de financement compétitifs et non compétitifs seront donc capitaux pour la réforme.

Les pratiques d'évaluation doivent varier en fonction du type et de l'objectif de l'évaluation en question – Les pratiques réformées d'évaluation des chercheurs individuels à des fins de recrutement ou d'évaluation de carrière devraient prendre en compte les contextes et carrières individuels. Les unités de recherche devraient être évaluées non seulement sur la base de leurs résultats de recherche, mais aussi sur leur contribution plus large à l'écosystème de recherche. L'évaluation de la recherche par les bailleurs de fonds devrait prendre en compte la recherche disciplinaire et multi-, inter- et transdisciplinaire, ainsi que la contribution à la génération de connaissances et l'impact scientifique, technologique, économique, culturel et sociétal. De nombreuses carrières vont au-delà de la recherche et incluent l'enseignement, les soins aux patients, la citoyenneté universitaire et d'autres rôles, et il est important de prendre en compte ce travail dans leur évaluation. Bien que le présent Accord se concentre sur les défis spécifiques liés à l'amélioration de l'évaluation de la recherche, il peut offrir aux établissements universitaires l'occasion d'étendre les Principes de cet Accord à une évaluation académique plus large qui inclut la recherche, l'enseignement et le service à la société.

Les processus de réforme devraient permettre de renforcer l'autonomie, le profil et les objectifs stratégiques des organismes de recherche et autoriser des variations de mise en œuvre – La réforme devra être flexible et adaptée par les organismes de recherche compte tenu de la diversité des disciplines, de la variété des domaines de compétence et des talents, des différences culturelles, nationales et régionales, de la diversité linguistique dans l'exécution et la communication de la recherche, de la diversité des niveaux de maturité de la recherche, de la diversité des organismes de recherche et de leurs missions, ainsi que des différences d'évolution de carrière (depuis le jeune chercheur jusqu'au chercheur senior). L'implication directe de chercheurs et d'organismes capables de représenter cette diversité sera essentielle au succès de la réforme.

Annexe 2 – Glossaire

Évaluation de la recherche – Dans le contexte de cet accord, l'évaluation de la recherche englobe :

- l'évaluation des organismes de recherche et des unités de recherche par les autorités d'évaluation, les organismes de financement de la recherche et les organismes de recherche aux fins d'allouer les fonds, l'obligation de rendre compte des investissements publics, la prise de décisions éclairées sur les priorités de recherche et l'amélioration de la définition et de la mise en œuvre des stratégies de recherche ;
- l'évaluation des projets de recherche par les autorités d'évaluation, les organismes de financement et les organismes de recherche, ainsi que les organismes d'attribution des prix, aux fins d'allouer des fonds, d'informer les gestionnaires des projets et d'éclairer les décisions futures de financement de la recherche, ainsi que de prendre les décisions concernant les prix et les récompenses ;
- l'évaluation des chercheurs individuels et des équipes de recherche par les organismes de financement et les organismes de recherche ainsi que les organismes d'attribution des prix, aux fins d'allouer des fonds, de recruter et de promouvoir, d'examiner le développement professionnel et de prendre les décisions relatives aux prix et aux récompenses.

Chercheur – Dans le contexte de cet accord, le terme « chercheur » fait référence à tous les domaines de recherche et d'études et toutes les étapes de carrière, doctorants y compris.

Culture de la recherche – Dans le contexte de cet accord, nous adoptons la définition de la culture de la recherche de la Royal Society : « La culture de la recherche englobe les comportements, les valeurs, les attentes, les attitudes et les normes de nos communautés de recherche. Elle influence le parcours professionnel des chercheurs et détermine la manière dont la recherche est conduite et communiquée. »[3]

Recherche sur la recherche – Dans le contexte de cet accord, la recherche sur la recherche (également appelée méta-recherche, science de la science et méta-science) se définit comme l'étude de la recherche elle-même.

Qualité – Dans le contexte de cet accord, le terme Qualité de la recherche se définit comme exposé dans les Principes [sous « Qualité et impact »].

Impact – Dans le contexte de cet accord, le terme Impact se définit comme exposé dans les Principes [sous « Qualité et impact »].

Diversité – Dans le contexte de cet accord, le terme Diversité se définit comme exposé dans les Principes [sous « Diversité, inclusivité et collaboration »].

Éthique et intégrité – Dans le contexte de cet accord, les termes Éthique et Intégrité se définissent comme exposé dans les Principes [sous « Principes relatifs aux conditions fondamentales »].

3 https://royalsociety.org/topics-policy/projects/research-culture/

Annexe 3 – Parcours de la réforme : proposition de processus pour concrétiser les Engagements

Le parcours de la réforme[4] expose un processus suggéré, non normatif, étape par étape, pour aider les organisations à concrétiser les engagements. Ce parcours est présenté sous forme d'étapes chronologiques ; cependant, le processus de changement ne sera probablement pas chronologique. Les organisations peuvent adapter le parcours et commencer par l'étape qu'elles jugent la plus appropriée dans leur contexte.

1 **Affecter des ressources**, en termes de capacité ou de budget, pour s'engager activement dans le parcours de réforme
2 **Communiquer votre intention de réforme**, expliquer comment vous avez commencé le processus de révision ou de développement des critères, des outils et des processus en phase avec les engagements fondamentaux
3 **Évaluer les pratiques d'évaluation actuelles** en termes d'alignement avec les Principes et les Engagements, considérer également ce qui fonctionne bien et comment cela peut être maintenu parallèlement à toute nouvelle pratique – *Réévaluer à intervalles fixes, chaque fois que de vastes réformes des évaluations sont mises en œuvre, ou lorsque des problèmes sont identifiés*
4 **Impliquer les personnes évaluées dans le développement et la conception des critères et des processus d'évaluation**, travailler avec les chercheurs pour permettre la prise en compte des différences entre les disciplines et les niveaux de carrière
5 **Développer les critères, outils et processus d'évaluation existants et en concevoir de nouveaux** avec les évaluateurs et les personnes évaluées ; prendre en compte la diversité des contributions, notamment : des résultats diversifiés allant au-delà des publications dans des revues et dans différentes langues ; des pratiques diverses incluant des contributions à la solidité, à l'ouverture, à la transparence et à l'inclusion de la recherche et du processus de recherche, y compris l'examen par des pairs, le travail d'équipe et la collaboration ; et des activités diverses, notamment l'enseignement, le leadership, la supervision, la formation et le mentorat, en fonction de la nature de chaque discipline de recherche
6 **Mettre en question les approches développées et nouvelles** en collaboration avec les évaluateurs et ceux qui sont évalués (par exemple, qui les nouvelles approches pourraient-elles discriminer, pourraient-elles servir une stratégie, quelles sont les conséquences potentielles involontaires)
7 **Mettre en œuvre les critères, outils et processus d'évaluation développés et nouveaux** conformément aux Principes et Engagements ; envisager une meilleure sensibilisation, les gratifications, les politiques, la formation, les infrastructures et le renforcement des capacités et inclure la collecte de données pour soutenir le suivi, l'évaluation et l'apprentissage mutuel
8 **Évaluer les critères, outils et processus d'évaluation développés et nouveaux**
9 **Partager des données/informations, participer à l'apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition**, avec l'aide des mécanismes développés par la Coalition
10 **Coordonner avec d'autres organisations au niveau national et international, et promouvoir la coordination et l'harmonisation internationales**

11 **Continuer à faire évoluer les critères, outils et processus d'évaluation en fonction des enseignements tirés des propres évaluations et de celles de tiers**

Annexe 4 – Boîte à outils : outils pratiques et options à envisager

Note au lecteur : nous avons ajouté le projet de boîte à outils pour permettre une vue d'ensemble plus complète. Cependant, la boîte à outils est en développement continu et prendra la forme d'un document/page web évolutif.

Engagement	Exemples d'outils pour soutenir cet engagement/ options à considérer
Reconnaître la diversité des contributions et des carrières dans la recherche en fonction des besoins et de la nature des recherches	• Permettre une plus grande diversité dans les **parcours et les profils de carrière** en reconnaissant des compétences et des talents plus diversifiés[5] • Utiliser des approches qui permettent aux universitaires de se distinguer dans un ou plusieurs **domaines d'étude clés importants pour eux** et permettre à leur profil de domaine d'évoluer au cours de leur carrière[6] • Utiliser une **approche de portefeuille** pour tester les compétences ou la progression dans différents domaines pertinents pour le rôle du chercheur[7]
Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est central, et étayée par une utilisation responsable des indicateurs quantitatifs	• Envisager les actions spécifiques reprises dans le **Manifeste de Leiden**[8] • Explorer les **options** d'évaluation ; de manière générale, utiliser des indicateurs quantitatifs pour les éléments quantitatifs (si c'est ce qu'il convient d'évaluer) : publications, fonds, citations et étudiants, et des indicateurs qualitatifs (tels que des études de cas, des récits ou des déclarations) pour les éléments qualitatifs : excellence, qualité, valeur, impact. Il convient d'être très prudent lors de l'utilisation d'indicateurs quantitatifs pour les éléments qualitatifs[9] • S'engager activement dans la recherche sur les travaux de recherche et en tirer des enseignements pour définir de meilleurs paramètres de mesure et examiner la pertinence de leur utilisation

5 https://www.universiteitenvannederland.nl/recognitionandrewards/wp-content/uploads/2019/11/Position-paper-Room-for-everyone%e2%80%99s-talent.pdf

6 https://www.universiteitenvannederland.nl/recognitionandrewards/wp-content/uploads/2019/11/Position-paper-Room-for-everyone%E2%80%99s-talent.pdf

7 https://embassy.science/wiki/Resource:Ca0ed587-ac8e-4259-9cc7-74de01941cd1; https://assets-eu-01.kc-usercontent.com/546dd520-97db-01b7-154d-79bb6d950a2d/6eb2e1cc-068a-4283-b6de-a281868b749d/Qualification-portfolio-professors-UMC%20Utrecht.pdf

8 https://doi.org/10.1038/520429a

9 https://thebibliomagician.wordpress.com/2019/12/11/introducing-scope-aprocess-for-evaluating-responsibly/

Abandonner – dans l'évaluation de la recherche – les utilisations inappropriées des indicateurs bibliométriques, en particulier les utilisations inappropriées du Journal Impact Factor (JIF) et de l'indice h	• Envisager des actions spécifiques décrites dans la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (**DORA**)[10] et le **Manifeste de Leiden**[11]
Éviter l'utilisation des classements d'organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche	• Considérer les actions spécifiques décrites dans les outils **INORMS**[12] pour repenser les classements mondiaux des universités • Considérer les recommandations du rapport **Metric Tide**[13]
Engager des ressources pour réformer l'évaluation de la recherche dans la mesure où cela est nécessaire pour réaliser les changements organisationnels promis	
Examiner et développer les critères, outils et processus d'évaluation de la recherche	
[Partie 1 – Critères pour les unités et institutions] Avec l'implication directe des organismes de recherche et des chercheurs à tous les stades de leur carrière, examiner et élaborer des critères d'évaluation des unités et des organismes de recherche, tout en promouvant l'interopérabilité	• Envisager un « **CV narratif pour les institutions** » qui pourrait inclure des études de cas sur la façon dont le partage précoce des données ou les efforts de collaboration ont débouché sur la génération de connaissances, p. ex. d'autres personnes s'appuyant sur des données partagées ou une collaboration menant à des résultats ou des impacts qui n'auraient pas été obtenus autrement
[Partie 2 – Critères pour les projets et les chercheurs] Avec l'implication directe des organismes de recherche et des chercheurs à tous les stades de leur carrière, examiner et élaborer des critères d'évaluation des unités et des organismes de recherche, tout en promouvant l'interopérabilité	• **Piloter** des critères, outils et processus d'évaluation nouveaux ou alternatifs (p. ex., format de CV narratif, format de CV basé sur les compétences, format de CV basé sur les éléments probants, diversification des carrières de recherche et progression de carrière associée) – *une vue d'ensemble plus complète des options est présentée sous la rubrique « outils pour soutenir les étapes du parcours de réforme »*
Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche et fournir une communication transparente, des directives et une formation sur les critères et processus d'évaluation ainsi que sur leur utilisation	• Proposer aux candidats des **webinaires** d'information sur le processus d'évaluation et prévoir des séances de questions-réponses • Fournir une **formation, des conseils et un soutien** aux panels d'évaluation, aux comités et aux jurys • Publier des pages web et des rapports pour **traduire la transparence** des processus d'évaluation de la recherche[14] • **Assurer la transparence** des processus d'évaluation de la recherche – parmi les bons exemples de promotion de la transparence, citons : des réglementations strictes en matière de conflits d'intérêts, des procédures de droit de réponse des candidats et des évaluations ouvertes (non anonymes)[15]

10 https://sfdora.org/read/

11 https://doi.org/10.1038/520429a

12 https://inorms.net/wp-content/uploads/2022/07/principles-for-fair-and-responsible-university-assessment-v5.pdf

13 https://doi.org/10.13140/RG.2.1.4929.1363

14 https://www.scienceeurope.org/our-priorities/research-assessment/research-assessment-processes/

15 https://www.scienceeurope.org/our-priorities/research-assessment/research-assessment-processes/

Échanger des pratiques et des expériences pour permettre un apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition	• Créer des **consortiums** nationaux d'évaluation, prendre en compte les consortiums nationaux existants pour réformer l'évaluation responsable : en Finlande[16], en Norvège[17] et aux Pays-Bas[18] • Favoriser un **débat international** sur la reconnaissance et les gratifications
Communiquer les progrès accomplis quant à l'adhésion aux Principes et la mise en œuvre des Engagements	
Évaluer les pratiques, critères et outils sur la base d'éléments probants solides et de l'état de l'art de la recherche sur la recherche, et rendre les données publiques pour la collecte de preuves et la recherche	
Étape du processus de réforme	**Exemples d'outils pour soutenir cette étape / options à considérer**
Affecter des ressources, en termes de capacité ou de budget, pour s'engager activement dans le parcours de réforme	• Créer un **comité de politique** d'évaluation au sein de votre organisation
Communiquer votre intention de réforme, expliquer comment vous avez commencé le processus de révision ou de développement des critères, des outils et des processus en phase avec les engagements fondamentaux	• Considérer le **cadre SCOPE**[19] pour l'évaluation de la recherche pour soutenir cette étape
Évaluer les pratiques d'évaluation actuelles en termes d'alignement avec les Principes et les Engagements, considérer également ce qui fonctionne bien et comment cela peut être maintenu parallèlement à toute nouvelle pratique – *Réévaluer à intervalles fixes, chaque fois que de vastes réformes des évaluations sont mises en œuvre, ou lorsque des problèmes sont identifiés*	• Envisager la **HuMetricsHSS Initiative approach**[20] pour une évaluation fondée sur la valeur et le **cadre SCOPE**[21] pour soutenir cette étape • Envisager de revoir la **fréquence des évaluations**[22] • Envisager de **rationaliser** les formulaires de demande pour saisir les détails récurrents des candidatures (par exemple, le lien vers ORCID[23])

16 https://doi.org/10.23847/isbn.9789525995282

17 https://www.uhr.no/en/front-page-carousel/nor-cam-a-toolbox-for-recognition-and-rewards-in-academic-careers.5780.aspx

18 https://recognitionrewards.nl/

19 https://inorms.net/scope-framework-for-research-evaluation/

20 https://humetricshss.org

21 https://inorms.net/scope-framework-for-research-evaluation/

22 https://doi.org/10.31222/osf.io/82rmj

23 https://sfdora.org/resource/swiss-national-science-foundation/

Impliquer les personnes évaluées dans le développement et la conception des critères et des processus d'évaluation, travailler avec les chercheurs pour permettre la prise en compte des différences entre les disciplines et les niveaux de carrière	• Considérer le **cadre SCOPE** pour l'évaluation de la recherche pour soutenir cette étape[24]
Développer les critères, outils et processus d'évaluation existants et en concevoir de nouveaux avec les évaluateurs et les personnes évaluées	• Envisager l'évolution future de HRS4R[25] comme un mécanisme qui pourrait soutenir les institutions dans le développement de **processus de recrutement** • Prendre en compte la liste de vérification **Open, Transparent and Merit-based Recruitment of Researchers (OTM-R)**[26] à l'intention des institutions[27] • Réfléchir **au moment où il convient de tester** des aspects spécifiques dans le cadre du processus, p. ex. : Que faut-il inclure dans les documents de candidature ? Dans les entrevues ? Ou dans d'autres parties du processus ? • Considérer la pertinence des **indicateurs** quantitatifs et qualitatifs : utiliser des indicateurs quantitatifs pour les éléments quantitatifs et des indicateurs qualitatifs pour les éléments qualitatifs[28] • Diversifier les **indicateurs** (badges science ouverte, Publons, ORCID, examen public par les pairs, CRediT, lignes directrices pour l'établissement de rapports, p. ex., réseau EQUATOR) et les mesures (Altmetrics, PlumX)[29] • Envisager une loterie d'octroi des financements après examen par les pairs[30]
Tenir compte de la diversité des contributions	• Tenir compte des formats de CV[31] qui permettent de **prendre en compte les différents types de contributions** (connaissances, formation et développement d'autres chercheurs, contribution à une communauté des chercheurs plus large et à la société) • Valoriser des **activités diverses** (activités de transfert de connaissances, formation et mentorat des chercheurs, actions d'engagement du public, actions qui contribuent à une culture de recherche positive, engagement avec les principales parties prenantes, p. ex. les patients, les professionnels, les décideurs politiques) • Valoriser les **divers résultats** (ensembles de données FAIR, études de réplication, rapports enregistrés[32], prépublications) dans différentes langues, conformément à l'initiative d'Helsinki[33]

24 https://inorms.net/scope-framework-for-research-evaluation/

25 https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/hrs4r

26 https://cdn1.euraxess.org/sites/default/files/policy_library/otm-r-finaldoc_0.pdf

27 https://cdn5.euraxess.org/sites/default/files/policy_library/otm-r-checklist.pdf

28 https://thebibliomagician.wordpress.com/2019/12/11/introducing-scope-aprocess-for-evaluating-responsibly/

29 https://doi.org/10.31222/osf.io/82rmj

30 https://www.nesta.org.uk/feature/innovation-squared/reducing-bias-funding-decisions/

31 https://doi.org/10.31222/osf.io/82rmj

32 https://www.cos.io/initiatives/registered-reports

33 https://www.helsinki-initiative.org/read

	• Valoriser les **impacts divers** • Envisager de **limiter le nombre de produits évalués** (s'éloigner des listes de résultats au profit d'une sélection limitée d'accomplissements clés et expliquer leur importance)[34]
Envisager différents types de carrières de recherche	• Valoriser la **diversité des profils de carrière des chercheurs** • Valoriser l'intendance des données,[35] comme un élément potentiellement crucial du rôle de certains chercheurs (voie de **diversification de carrière**)
Tenir compte des diverses pratiques, notamment celles qui contribuent à la solidité, à l'ouverture, à la transparence et à l'inclusivité, ainsi que des processus de recherche, y compris l'examen par les pairs, le travail d'équipe et la collaboration	
Solidité de la recherche et du processus de recherche	• Évaluer l'alignement sur les **valeurs** d'intégrité de la recherche • Valoriser la connaissance d'une conception expérimentale **rigoureuse**[36] • Valoriser les contributions telles que **l'examen par les pairs et les rôles éditoriaux** • Valoriser le **travail d'équipe et la collaboration** • Valoriser les résultats associés à une **recherche solide, ouverte et transparente** (ensembles de données FAIR, études de réplication, rapports enregistrés,[37] prépublications)
Ouverture, transparence de la recherche et du processus de recherche	• Tenir compte de la **recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte**[38] • **Valoriser les activités liées à l'ouverture** (formation, sensibilisation, partenariats de définition des priorités[39], programme d'accompagnement) • Valeur des **résultats associés à l'ouverture** (ensembles de données FAIR, prétirages, logiciels ouverts, codes ouverts, traductions)[40]
Inclusivité de la recherche et du processus de recherche	• Valoriser **l'inclusion des parties prenantes** dans le processus de recherche, de la définition des questions de recherche prioritaires à la traduction des connaissances[41] • Prendre en compte la **diversité** dans les équipes de recherche à tous les niveaux, ainsi que dans le contenu de la recherche et de l'innovation

34 https://news.cancerresearchuk.org/2018/02/20/improving-research-evaluation-dora/

35 https://doi.org/10.1371/journal.pbio.3000737

36 https://doi.org/10.1371/journal.pbio.3000737

37 https://www.cos.io/initiatives/registered-reports

38 https://en.unesco.org/science-sustainable-future/open-science/recommendation

39 https://www.jla.nihr.ac.uk/about-the-james-lind-alliance/about-psps.htm

40 http://eurodoc.net/open-science-ambassadors-training/m1-open-science

41 https://www.umcutrecht.nl/en/science-in-transition

	• Considérer la **dimension EDI** : - Considérer 360[42] ou les références organisationnelles plutôt qu'individuelles - Inclure une formation sur les a priori implicites et inconscients dans la formation des évaluateurs[43] - Envisager une loterie d'octroi des financements après examen par les pairs[44] - Envisager le masquage du genre et des autres données susceptibles de générer des préjugés, p. ex. en déplaçant le parcours éducationnel au bas des candidatures[45] • Inclure la **déclaration EDI** dans les processus d'évaluation[46]
Tenir compte d'activités diverses telles que l'enseignement, le leadership, la supervision, la formation et le mentorat en fonction de la nature de chaque discipline de recherche	• Évaluer les **compétences** pertinentes pour un rôle donné[47] • Considérer **l'initiative internationale sur la gratification au sein de l'enseignement**[48] • Reconnaître les **compétences en matière de leadership**
Mettre en question les approches développées et nouvelles en collaboration avec les évaluateurs et ceux qui sont évalués (par exemple, qui les nouvelles approches pourraient-elles discriminer, pourraient-elles servir une stratégie, quelles sont les conséquences potentielles involontaires)	• Considérer le **cadre SCOPE** pour l'évaluation de la recherche pour soutenir cette étape[49]
Mettre en œuvre les critères, outils et processus d'évaluation développés et nouveaux conformément aux principes et engagements ; envisager une meilleure sensibilisation, des gratifications, des politiques, la formation, les infrastructures et le renforcement des capacités et inclure la collecte de données pour soutenir le suivi, l'évaluation et l'apprentissage mutuel	• Établir des programmes de **formation**
Évaluer les critères, outils et processus d'évaluation développés et nouveaux	• Considérer le **cadre SCOPE** pour l'évaluation de la recherche pour soutenir cette étape[50]

42 https://doi.org/10.31222/osf.io/82rmj

43 https://royalsociety.org/topics-policy/publications/2015/unconscious-bias/

44 https://www.nesta.org.uk/feature/innovation-squared/reducing-bias-funding-decisions/

45 https://www.science.org/content/article/can-anonymous-faculty-searches-boost-diversity

46 https://ofew.berkeley.edu/recruitment/contributions-diversity/rubric-assessing-candidate-contributions-diversity- equity

47 Lien vers le cadre de compétences de l'UE pour les chercheurs (Knowledge

Ecosystem Project) / https://www.vitae.ac.uk/researchers-professional-development/about-the-vitae-researcher-development- framework/developing-the-vitae-researcher-development-framework

48 https://www.advancingteaching.com/

49 https://inorms.net/scope-framework-for-research-evaluation/

50 https://inorms.net/scope-framework-for-research-evaluation/

Partager des données / informations, participer à l'apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition, avec l'aide des mécanismes développés par la Coalition	• Créer des **consortiums** nationaux d'évaluation de la recherche, prendre en compte les consortiums nationaux existants pour réformer l'évaluation responsable : en Finlande,[51] en Norvège,[52] et aux Pays-Bas[53]
Coordonner avec d'autres organisations au niveau national et international, et promouvoir la coordination et l'harmonisation internationales	• Favoriser un **débat international** sur la reconnaissance et les gratifications
Continuer à faire évoluer les critères, outils et processus d'évaluation en fonction des enseignements tirés des propres évaluations et de celles de tiers	• S'impliquer dans la **recherche sur la recherche**

51 https://doi.org/10.23847/isbn.9789525995282

52 https://www.uhr.no/en/front-page-carousel/nor-cam-a-toolbox-for-recognition-and-rewards-in-academic-careers.5780.aspx

53 https://recognitionrewards.nl/